BOUMERDÈS

Les citoyens voulaient une bibliothèque, l'administration leur refait les trottoirs

Assurément, une mauvaise réputation colle aux trottoirs de la République. S'ils ne sont pas la cause d'anarchie, ils sont sources de rumeurs suspicieuses qui pèsent lourdement sur les élus locaux lorsqu'il y a un chantier de réfection.

Photo : DR

D'une manière ou d'une autre, ces trottoirs créent frustration et colère. La preuve est faite par les citoyens de la cité des 408-Logements de Boumerdès qui ont écrit au wali. Dans la lettre, il est question de trottoirs. Mais cette fois-ci, ce n'est, fort heureusement, pas pour dénoncer une occupation illégale par les commerçants de l'informel. Les rédacteurs demandent tout simplement à l'administration de laisser ces bordures de route en l'état. «Nos trottoirs sont en bon état. La preuve, ils ont été aménagés dans les années 1960. Les bordures sont en pierre. Les 7 milliards de centimes dépensés pour cette opération l'ont été inutilement. Nous aurions souhaité l'implantation d'une petite bibliothèque ou d'une petite salle pour des activités sportives, car la ville en est dépourvue», dira le représentant des résidants qui nous a remis une copie de la lettre. «Nous n'avons même pas de poubelles pour jeter nos ordures !» ironise-t-il. Il cite par ailleurs le cas de la réfection d'un espace vert pas loin de leur quartier. Cette réhabilitation a coûté à la commune plusieurs centaines de millions mais le jardin en question a été transformé en espace de vente de fruits et légumes et dépotoir d'ordures.

Cette situation aurait pu être une simple cocasserie, comme il se déroule régulièrement dans l'ex-Rocher noir ; malheureusement, il y a les 7 milliards de centimes puisés dans les caisses de l'Etat pour la réfection de ces fameux trottoirs. Effectivement, ils n'exigent aucune rénovation. Ils peuvent tenir encore très longtemps. Plus grave, deux élus de la commune, que nous avons contactés à ce sujet, nous ont affirmé qu'ils ne sont pas au courant de ce programme de réfection des bordures de rue et que c'est probablement la DUC (direction de l'urbanisme et de la construction) qui est en charge de cette opération. Comment se fait-il que dans la municipalité du chef-lieu de wilaya, l'administration ouvre un grand chantier de réfection d'une partie de la ville sans la délibération des élus ? Et sans même qu'ils en soient informés. Remarque, nous sommes en 2011 et en Algérie. Il s'agit aussi de dépenser sans compter pour gonfler les statistiques sur un développement économique et social… dans les trottoirs.

Abachi L.

TLEMCEN

La station de dessalement de Souk Tléta opérationnelle

En marge de la visite présidentielle, les ministres des Ressources en eau et de l'Énergie et des Mines, ont procédé à l'inauguration d'une première station de dessalement d'eau de mer dans la commune de Souk Tléta, et ce, pour renforcer l'alimentation en eau potable de 19 communes.

Cette infrastructure est d'une capacité de 200 000 m³/jour, soit l'équivalent de 73 millions m³/an. Cette nouvelle station a été réalisée avec une enveloppe avoisinant les 250 millions de dollars et couvrira les besoins en eau potable d'une population de plus de 300 000 habitants de 19 communes, y compris le chef-lieu de wilaya. Il est à rappeler que ce projet entre dans le cadre de l'investissement commun entre l'Algérie par le biais de l'Algerien Energy Company et la société malaisienne Malakoff.

Pour l'acheminement de cette eau vers les localités urbaines, des canalisations ont été réalisées sur une distance de 150 km et l'édification de six réservoirs d'une capacité de 46 000 m³ ainsi que la mise en service de cinq stations de pompage. Cette infrastructure sera d'un apport considérable pour l'approvisionnement de la wilaya en eau potable. Avec la mise en service de l'autre station de dessalement de Honaïne, on s'attend à une capacité de production de 400 000 m³/j. Cette situation permettra à la wilaya de dégager un excédent en eau potable qui sera destiné à d'autres wilayas et permettra à la nappe phréatique de se régénérer. Quant aux capacités emmagasinées au niveau des barrages, elles seront destinées à l'irrigation. Bonne nouvelle donc pour les fellahs.

M. Zenasni

Crise entre le FLN et le MSP à l'APC de Aïn Youcef

La crise qui secoue l'APC de Aïn-Youcef depuis le début de l'automne risque de prendre d'autres tournures eu égard à la composante des élus, le maire d'obédience MSP et cinq élus FLN.

Pour rappel, ces derniers ont retiré leur confiance au maire le 28 septembre 2010, pour des raisons qui ne sont pas tout à fait claires. On dénonce «certains agissements du P/APC». Cette situation n'est pas sans conséquences sur la gestion de cette localité qui peine à sortir de l'isolement.

Le maire a tenté une sortie de crise en faisant appel à d'anciens élus pour une médiation avec ses adversaires, mais ceux-ci campent sur leurs positions et réclament leurs indemnités retirées par une décision du P/APC.

Le chef de daïra de Remchi a été saisi officiellement par les contestataires qui, dans une correspondance, dénoncent les intimidations du maire et «une vengeance pour humilier le 2e vice-président» qui réclame son statut d'officier d'état civil, conformément à la loi 20-70.

Les cinq élus FLN se déclarent dégagés de toute responsabilité sur la gestion de l'APC depuis la date du retrait de confiance au maire. Ils ont été entendus par la brigade économique de la Sûreté de wilaya et le dossier a été transmis à la justice. Cette forme de dissidence n'est pas étrangère au climat politique qui règne au niveau de l'alliance présidentielle depuis les dernières déclarations de Aboudjerra Soltani qui exige plus d'ouverture.

Cela sera certainement exploité à des fins politiciennes par les élus du FLN, et ce, à tous les niveaux de la sphère politique.

M. Z.

AÏN-TÉMOUCHENT

Immolation par le feu : trois morts en un mois

Les deux personnes qui se sont immolées par le feu la semaine dernière ont rendu l'âme cette semaine allongeant la liste macabre des morts par immolation à trois cas en un mois, à la seule wilaya d'Aïn-Témouchent.

Le premier cas, pour rappel, est un jeune chômeur (A.R.), 20 ans, de la ville d'El-Maleh. Il s'est immolé par le feu à la mi-mars, et une semaine après son évacuation à l'hôpital de Tlemcen, il a succombé à ses blessures. Le deuxième cas H. S. âgé de 26 ans, était un étudiant en troisième année d'architecture à l'Université Aboubakr Belkaïd de Tlemcen. Après qu'on lui eut refusé de rencontrer le chef de l'exécutif lors de sa visite dans la commune d'Aïn-Tolba, il s'est aspergé d'essence et a craqué une allumette se brûlant le corps au 3e degré, le malheureux issu d'une famille démunie, voulait, selon le témoignage de ses amis, exposer sa situation à madame la wali mais a été empêché de la rencontrer, chose qui l'a irrité et l'a poussé à commettre son acte. Une semaine après son évacuation vers les urgences de l'hôpital d'Oran, il rendit l'âme le mardi après-midi, soit le même jour où fut enterré le quinquagénaire de Béni-Saf (H.Z.) qui, lui aussi, s'est immolé par le feu une semaine avant.

Le phénomène, qui commence à prendre de l'ampleur, mérite qu'on s'y penche sérieusement en vue de savoir pourquoi ces jeunes commettent ce genre d'acte dans cette Algérie de 2011.

S. B.

AÏN-EL ARBA

Chute mortelle d'un électricien du 4e étage

Un électricien, (F. A.), âgé de 51 ans, originaire de la localité d'Aïn-El Arba, dans la daïra de Hammam Bou-Hadjar, a chuté ce mercredi matin, du quatrième étage d'un immeuble où il exerçait en tant qu'électricien. Le malheureux est décédé sur le coup. Alertés, les agents de la Protection civile de la ville d'Aïn-El Arba accompagnés de la police se sont rendus sur les lieux. Le corps de la victime a été transporté à la morgue de l'hôpital de Hammam Bou Hadjar, une enquête a été ouverte par la Sûreté de daïra d'Aïn-El Arba pour déterminer les causes exactes de cet accident.

Le malheureux, qui a laissé une veuve et 4 enfants, a été enterré dans l'après-midi de mercredi, en présence d'une foule nombreuse parmi ses amis et proches.

S. B.